



Communiqué de presse

Montpellier, le 19 décembre 2019

- Lutte contre les perturbateurs endocriniens -

La Région Occitanie s'engage à travers l'adoption d'un plan d'actions régional

Suite à la signature en octobre dernier de la Charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens », aux côtés du président du Réseau Environnement Santé et en présence de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, la Région Occitanie confirme sa mobilisation dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens. Réunis en Assemblée plénière sous la présidence de Carole Delga, ce jeudi 19 décembre à Montpellier, les élu.es régionaux ont en effet adopté le Plan d'Actions Régional pour un territoire sans perturbateurs endocriniens.

Santé Publique France dénombre aujourd'hui 800 substances ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes avérées ou suspectées de l'être.

Face à l'impact de certaines de ces substances que l'on retrouve dans de nombreux produits de consommation courante (plastiques, produits alimentaires, cosmétiques, matériaux de cuisine, etc), l'ambition de la Région à travers le déploiement ce plan est de réduire l'exposition des citoyen.nes et préserver leur santé et celles des générations futures.

Déployé dès 2020, le plan d'actions régional pour un territoire sans perturbateurs endocriniens sera décliné en 10 engagements répartis en 3 axes stratégiques :

- **L'axe 1, qui vise à améliorer la connaissance scientifique et mieux informer les publics, dont les professionnels de santé et les travailleurs sociaux : il s'agira de soutenir la production de connaissance et de savoirs et la diffusion de la culture scientifique dans ces domaines. La Région lancera ainsi début 2020 un appel à manifestation d'intérêt, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie afin de faire émerger et accompagner des opérations concrètes d'informations des apprenant.es en formations sociales qui relèvent de la responsabilité de la Région ;**
- **L'axe 2, destiné à agir au travers des commandes et achats de la Région : dès 2020 ce sont très concrètement une vingtaine de consultations intégrant des clauses visant à réduire l'utilisation des perturbateurs endocriniens qui aboutiront : acquisition de fournitures recyclables de restauration, de vêtements de travail des agents régionaux des lycées, de prestations traiteurs, d'entretien... Il est également prévu l'expérimentation d'un maximum d'évènements régionaux sous le signe du « sans perturbateurs endocriniens » en supprimant les contenants alimentaires plastiques ou l'usage de matériaux nocifs ;**
- **L'axe 3, qui a pour objectif d'intégrer les enjeux de la lutte contre les perturbateurs endocriniens dans les différentes politiques menées par la Région : dans le futur dispositif « contrat agricole de transition » prévu dans le cadre du Pacte Régional pour une Alimentation Durable ou dans l'appel à projets permanent READYNOV qui vise à encourager les partenariats entre PME et organismes de recherche afin de faire émerger de nouveaux produits ou services. Ces enjeux se retrouveront également dans la mobilisation des acteurs du tourisme pour réduire le recours à des produits phytosanitaires et pesticides non naturels dans les campings et infrastructures de tourisme et de loisirs de plein air, au travers notamment de l'appel à projets « O phyto ».**

« La signature de ce plan répond à une nécessité, exprimée par les habitants de notre territoire. Celle d'une alimentation saine, d'un écosystème préservé et d'un air respirable. C'est notre rôle en tant que collectivité publique, de protéger la population d'aujourd'hui et de demain, en proposant des alternatives concrètes qui permettent d'accompagner et d'accélérer la transformation des modes de consommation. C'est tout le sens de ce nouveau plan, qui vient compléter des dispositifs concrets tels que l'objectif « zéro plastique » dans les cantines et restaurants scolaires ou encore « L'Occitanie dans mon assiette » qui vise à développer la part des produits bio et locaux dans la restauration scolaire », a déclaré Carole Delga à l'occasion du vote.

■ Contact presse :

Yoann Le Templier : yoann.letemplier@laregion.fr - Tél. : 04 67 22 79 40 - Port. : 06 38 30 70 83
service.presse@laregion.fr - [@presseoccitanie](https://twitter.com/presseoccitanie)